

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 315

présenté par

M. Fasquelle, M. Straumann, M. Foulon, M. Cinieri, M. Bénisti, M. Suguenot, M. Salen, M. Siré,  
M. Jean-Pierre Vigier, M. Dhuicq, M. Chrétien, M. Le Mèner et Mme Rohfrisch

-----

**ARTICLE 12**

I. – Supprimer l’alinéa 3.

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination et de cohérence avec les amendements précédents visant à conserver le système électoral actuel.